



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

## L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

*Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal*

N°1065

10 septembre 2012

- **Conseil électoral : De la politique du fait accompli au statut-quo**
- **Des arrêtés de Martelly menaceraient le patrimoine culturel national**
- **Une organisation locale propose la mise en place d'infrastructures durables sur tous les points frontaliers**
- **Après Isaac, des paysans de Fonds Verrettes appellent l'État à subventionner la production agricole**

### >> Conseil électoral : De la politique du fait accompli au statut-quo

Le combat d'appellation, de position ou d'intérêt, continue de rythmer les échanges entre le président Michel Martelly et le sénat haïtien, sur la formation d'un conseil électoral qui devra organiser les prochains scrutins pour un tiers du sénat (10 sénateurs) et 140 conseils municipaux. Des scrutins, qui auraient du avoir lieu en 2011, il y a déjà plus de 10 mois.

Une nouvelle appellation « conseil électoral permanent conjoncturel », est, entre-temps, une probable piste d'entente, dégagee entre les deux parties à la suite d'une rencontre tenue dans la soirée du mardi 4 septembre 2012.

Une telle institution, ainsi qualifiée, n'existe nulle part dans la Constitution haïtienne de 1987, ni dans la version amendée de la Constitution, contestée, reproduite par l'administration de Martelly/Lamothe.

Toutefois, ce modèle reste le seul clignotant de « compromis », selon les déclarations de Martelly qui n'entend, en aucun cas, revenir sur sa décision de mettre en place un conseil permanent de 6 membres, déjà objet de contestations de la classe politique en raison des soupçons d'accointance avec l'actuelle administration politique.

Poursuivant sa politique de « fait accompli », Martelly ne s'est embarrassé d'aucun scrupule pour faire installer 6 membres, soit les 3 représentants de l'exécutif et ceux du conseil supérieur du pouvoir judiciaire (Cspj), dont la procédure de désignation - par le juge Anel Alexis Joseph - reste controversée.

### >> Des arrêtés de Martelly menaceraient le patrimoine culturel national

Le président Joseph Martelly a opté pour des décisions qui menacent le patrimoine culturel haïtien, indique l'ancien ministre de la culture et de la communication, Olsen Jean Julien.

Ces arrêtés sont une « façon erronée » de corriger des dispositions du gouvernement antérieur, en rapport à la capitale haïtienne, estime Jean Julien dans une lettre ouverte datée du 30 août et

La vision de Martelly, pour un "conseil électoral permanent conjoncturel", n'est pas unanimement partagée.

Ce "conseil électoral permanent conjoncturel" (Cepc), dont parle Martelly, « n'est qu'une autre forme de conseil électoral présidentiel », qu'il veut établir pour rafler les prochaines élections, estime le président de la commission de santé au sénat, Wetsner Polycarpe, qui a boudé la réunion du 4 septembre. « Je suis ouvert à écouter ce qu'ils (les sénateurs) ont à dire, dans la mesure qu'on accepte ce qui est déjà fait », maintient Martelly.

Des interrogations pèsent sur les velléités du sénat à proposer une formule qui conforterait la position de l'actuelle administration politique. L'impasse politique, sur la question d'organisme électoral, a été provoquée par un amendement de la Constitution du 29 mars 1987 : initié sous l'administration de René Garcia Préal dans une seule langue (le Français en septembre 2009, le Créole écarté, contrairement aux prescriptions constitutionnelles), non débattu par les secteurs vitaux de la nation, non promulgué et non signé à date, et encouragé par le regroupement politique "Inite" (unité) qui voudrait s'accaparer (avec le régime actuel) de toutes les instances de pouvoir, en mettant de côté l'ensemble des acquis démocratiques issus de la chute de Jean-Claude Duvalier en 1986.

La Constitution de 1987 avait écarté toute implication et participation, voire toute velléité d'immixtion du pouvoir politique dans les affaires électorales, au profit d'instances indépendantes comme les collectivités territoriales.

adressée à Martelly. Il voit dans la capitale un « élément clé de notre identité collective, un témoin privilégié de notre parcours historique », dans le cadre du processus de reconstruction, après le passage du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Et les problèmes, que posent ces décrets présidentiels, sont d'intérêt général, avance Olsen Jean Julien. Par une série d'arrêtés

présidentiels, en date du 1er juin 2012, la présidence haïtienne a ainsi déclaré le périmètre du Champ-de-Mars patrimoine national au titre de jardin historique, redéfini l'espace du centre ancien de la ville, dont une partie devient d'utilité publique.

Ce qui, en même temps, rejette la décision du gouvernement Préal / Bellerive, de déclarer d'utilité publique tout le centre-ville de Port-au-Prince.

Par ces arrêtés, le littoral de la capitale haïtienne devient également zone réservée.

En déclarant d'utilité publique le centre-ville de Port-au-Prince, le gouvernement de Préal/ Bellerive avait interdit les propriétaires des magasins et d'autres édifices de les démolir et de les reconstruire à leur guise.

Aussi, les nouvelles dispositions de l'administration Martelly/ Lamothe risquent-ils de contribuer à une disparition accélérée des valeurs multiples, associées à cette partie de la capitale, d'après les propos de Jean Julien.

Cette disposition administrative, qui ne paraît pas tenir compte des principes en matière de protection de biens culturels, est considérée

comme une violation de la charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques et de la Constitution haïtienne de 1987.

Toute modification de ces patrimoines bâtis ou des villes historiques doit suivre une politique cohérente de développement économique et social, ce sans atteindre l'originalité (physique) de la ville et avec les habitantes et habitants, précise la charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques. Une autre préoccupation de Jean Julien, est celle de l'utilisation, à la place d'organismes haïtiens, de la firme Haïtian relief organization (Hro/jp) de la star américaine Sean Penn, dans la démolition des ruines du palais présidentiel.

La soumission d'un projet de loi au parlement, en vue de la conservation et du développement du centre-ville historique de Port-au-Prince - en tant que capitale nationale intégrant le quartier du Champ-de-Mars et le bicentenaire - la création - dans le cadre de ce projet de loi - d'une commission de sauvegarde du centre historique de Port-au-Prince intégrant l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN), sont les principales recommandations faites par Jean Julien pour remédier à la situation.

**Plus de détails:** <http://www.alterpresse.org/spip.php?article13353>

## >> Une organisation locale propose la mise en place d'infrastructures durables sur tous les points frontaliers

### **Correspondance Shella Chauvette**

Créer un environnement économique stable et propice, pouvant attirer des investisseurs dans les zones frontalières, et améliorer la situation des habitants s'avèrent nécessaires pour donner une autre image d'Haïti, souligne le comité d'action pour le développement frontalier (KADEF) lors d'échanges multisectoriels, tenus le samedi 1er septembre 2012 à Belladère.

KADEF entend attirer l'attention des autorités étatiques sur les problèmes d'infrastructures, existant à différents points de la frontière haïtiano-dominicaine, notamment à Belladère (frontière commune avec Commendador / Elias Pina), Ouanaminthe (Dajabon / République Dominicaine), Fond Parisien (Malpaso / Jimani, Anse-à-Pitre (Pedernales).

Rendre les frontières plus accessibles, faire venir des investisseurs afin de les développer et les réhabiliter demeure la préoccupation du comité, qui souhaite la création d'emplois dans une perspective de changer les conditions de vie des habitants. Avec la collaboration de différents organismes des zones frontalières, les initiateurs de la

rencontre préconisent une meilleure prise en charge des réalités dans les frontières, par un corps de police spécialisé et bien équipé, capable de faire respecter les droits des concitoyens. Jean Phèdre Delva, un membre de Kadef, critique l'irresponsabilité de l'Etat qui ne fait rien pour favoriser la construction, sur un carreau de terre (déjà) disponible, d'un complexe éducatif et culturel (bibliothèque, espace Internet, centre de loisirs, etc.) pour l'épanouissement des jeunes à Belladère.

Les échanges multisectoriels du 1er septembre 2012 à Belladère avaient pour objectif, non seulement d'analyser les problèmes enregistrés sur la frontière, mais aussi de clôturer un ensemble d'activités réalisées par l'organisation locale Kadef dans différentes sections communales, notamment à Quartier Baptiste, en août 2012. Il s'agissait aussi de définir un plan de développement pour les sections, comme Dos-Palais.

**Pour plus de détails:** <http://www.alterpresse.org/spip.php?article13359>

## >> Après Isaac, des paysans de Fonds Verrettes appellent l'État à subventionner la production agricole

### **Correspondance Ethzard Cassagnol**

Des paysannes et paysans de la commune de Fonds-Verrettes, victimes lors du passage de la tempête tropicale Isaac, demandent aux autorités de leur venir en aide, par un programme de subvention immédiate de la production agricole, pour qu'elles puissent relancer leurs activités. S'ils ne reçoivent pas ce support institutionnel dans les jours à venir, la faim s'abattra sur leurs familles, craignent ces paysans. Jusqu'à présent, aucune disposition n'a été mise en place par les autorités étatiques pour permettre à ces familles de faire face à leurs besoins.

Pendant le passage d'Isaac sur Haïti, quatre femmes, qui venaient d'acheter des biscuits, sont décédées sur le chemin du retour à Gros

Cheval. Deux autres personnes, un enfant et une femme, sont mortes respectivement à Forêts des Pins et à Oriani.

Plus de 43 % de têtes de bétail emportées et 66 % de jardins détruits : tel est le bilan provisoire dressé par les paysans à Fonds-Verrettes. 825 maisons, dont 194 complètement détruites, ont été endommagées à Fonds-Verrettes, selon le bilan transmis par les autorités.

---

**A voir également :** Haïti-Déplacés : Plus précaires de jour en jour: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article13363>